

Initiatives ministérielles

serions peut-être forcés de présenter un projet de loi pour suspendre l'application de la loi, afin d'examiner ce qu'il en est et déterminer si les intéressés ont rempli ou non leur mandat comme ils l'auraient dû.

Or, ni les ministériels ni personne d'autre n'a porté des accusations de ce genre. Par contre, un certain nombre de députés s'offusquent vivement des résultats des travaux des commissions et des nouvelles limites fixées et ne sont pas disposés à laisser la population faire part de son point de vue; ils souhaitent plutôt interrompre le processus avant d'en arriver là.

On pourrait également vouloir suspendre le mandat de ces commissions si elles avaient fixé les limites d'une façon contraire à la Constitution ou avaient modifié le nombre de circonscriptions dans les provinces d'une façon qui irait à l'encontre de son application. Nous devrions alors agir, mais ce n'est pas le cas en l'occurrence.

Si, aux termes de la loi, on avait refusé à la population de participer au processus, nous aurions des raisons de débattre le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cependant, il n'en est rien. C'est pourtant ce qui va se produire si ce projet de loi est promulgué et qu'on suspend l'application de la loi, alors que nous sommes justement sur le point de tenir des audiences publiques.

Cela m'inquiète vraiment lorsque j'entends des députés, surtout parmi nos vis-à-vis, parler des circonscriptions et s'élever contre les nouvelles limites en disant qu'on doit mettre un terme à tout ce processus sous prétexte que leur nouvelle circonscription ne les satisfait pas, avant même d'avoir eu la chance d'entendre ce que leurs électeurs ont à dire et de connaître le consensus général sur le processus au sein des provinces. Chose certaine, ce n'est ni une façon réfléchie d'aborder la question ni une raison pour suspendre l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

● (1245)

Nous devrions peut-être réexaminer ce processus si son budget avait été largement dépassé, mais si j'ai bien compris, un budget d'environ 8 millions de dollars avait été alloué aux commissions. Je crois comprendre qu'elles fonctionnent raisonnablement dans les limites imposées. Elle ont dépensé environ 5 millions jusqu'à maintenant et dépenseraient ce qui reste pour la tenue des audiences publiques, cet important processus qui sera éliminé par l'approbation du projet de loi C-18. Ce gaspillage de 5 millions est déplorable.

Je viens d'entendre le député d'en face dire qu'il faut adopter cette mesure pour économiser de l'argent. Je ne peux pas comprendre que d'investir 5 millions en pure perte parce qu'on a mis fin aux travaux des commissions, comme si ce n'était rien d'utili-

le, est une preuve de bonne gestion de l'argent des contribuables. Il me semble que c'est tout le contraire.

En fait, d'après ce qu'on sait, le gouvernement n'a trouvé aucune preuve que les commissions auraient détourné des fonds ou largement dépassé leur budget. Cela ne semble absolument pas être une raison de suspendre l'application de la loi en question, comme nous nous apprêtons à le faire.

Nous ferions peut-être une bonne chose en agissant de la sorte si les commissions avaient refusé de tenir des audiences, mais au contraire, le calendrier des audiences est déjà prêt. Chez nous, en Saskatchewan, la première audience publique est prévue pour le 2 mai. En tant que député, j'étais prêt à m'y présenter, comme tous les Canadiens peuvent le faire, et à défendre mes arguments en faveur des changements que je trouve nécessaires dans ma propre circonscription, Kindersley—Lloydminster, qui est destinée à disparaître, comme celle de ma collègue de Beaver River.

Ma circonscription serait divisée en trois; j'aimerais certainement commenter cela, mais je crois que la sagesse publique agirait certainement et influencerait sur le tracé de la nouvelle carte électorale de la Saskatchewan, surtout en ce qui concerne ma circonscription de Kindersley—Lloydminster.

Deuxièmement, on pourrait peut-être songer à suspendre l'application de cette loi si l'on avait un autre plan à proposer, un plan qui fixerait une limite au nombre de sièges, un plan qui réglerait aussi les répercussions constitutionnelles d'une telle limite. Il faudrait avoir un plan pour assurer aux provinces une représentation adéquate au Parlement du Canada advenant que la restriction du nombre de sièges entraîne une diminution des sièges pour certaines provinces.

Toutefois, il n'existe aucun plan de la sorte. Le livre rouge des libéraux ne renferme rien à ce sujet. Aucune discussion n'a eu lieu depuis le début de la présente session relativement à un tel plan. Je n'ai vu qu'une motion très générale qui propose l'étude d'un certain nombre de questions sans suggérer de véritable plan.

Selon moi, sans un tel plan, le nombre de sièges additionnels à la Chambre pourrait être bien supérieur aux six qui seraient créés si le processus actuel se poursuit. Ça s'est déjà vu. Je n'invente rien en parlant de la sorte.

Sans remaniement des circonscriptions, les provinces en pleine croissance sont pénalisées. On ne peut laisser grimper indéfiniment le nombre de sièges à la Chambre parce que les plus petites provinces seront pénalisées si l'on ne trouve pas une nouvelle façon, un nouveau moyen d'assurer la représentation auprès du Parlement du Canada.

Il est évident que la solution à cette situation est la réforme du Sénat. Je n'ai pas entendu les députés d'en face parler de la réforme du Sénat qui assurerait aux provinces la représentation régionale dont elles auraient grandement besoin si elles devaient perdre des sièges à la Chambre à cause des limites imposées. Le gouvernement n'a élaboré absolument aucun plan.

S'il est impossible de justifier ce projet de loi, que ferons-nous? Pourquoi alors tenir un débat à son sujet? Il y a bien quelques raisons, mais elles ne sont pas très bonnes. Les députés ne sont pas satisfaits des limites. À mon avis, ce n'est pas une